

ECOLE PRIMAIRE DE BASSE VALLÉE
CIRCONSCRIPTION DE SAINT-JOSEPH

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE

PROJET de

2022/2026

fonctionnement ...

UNITÉ LOCALISÉE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE
Ecole de Basse Vallée 

LE DISPOSITIF DANS L'ÉCOLE

1- L'ENVIRONNEMENT :

L'école primaire de Basse Vallée est une école de niveau élémentaire, située dans la commune de Saint-Philippe, département de La Réunion. L'établissement, qui accueille chaque année un peu plus d'une centaine d'élèves, dépend de la circonscription de Saint-Joseph et de l'académie de La Réunion. L'école se trouve au coeur du village de Basse Vallée, un village rural et touristique avec quelques petits commerces. Juste aux abords de l'établissement il y a une place dédiée aux événements de la commune notamment la fête du Vacoa qui a lieu en août. Un plateau sportif en gazon synthétique se trouve également tout à côté de l'école ainsi que des sentiers qui mènent au littoral ou sur le site du Cap Méchant. Au niveau culturel, le puit des français et un ancien cimetière marin sont aussi tout proches. Les élèves bénéficient d'un environnement calme, sécurisé, éloigné de la route nationale. L'école a été construite en 1974. Le bâti est vétuste et insalubre mais l'ensemble est bien arboré ce qui rend le cadre tout de même agréable. Des projets de rénovation ou délocalisation, voire fusion avec une autre école, sont régulièrement prévus. L'école est pourvu d'une salle de motricité, une salle informatique/BCD, 6 salles de classes, un dortoir, une cantine, un bureau pour le directeur et la secrétaire et un Algeco pour le RASED, l'infirmière et les intervenants extérieurs. Il y a aussi une salle occupée par l'école de musique de St Philippe.

2- LA STRUCTURE

Un directeur déchargé une journée par semaine (le lundi) et un jeudi sur 3 et 6 enseignants.

2 classes de maternelle 3 classes de primaires

1 unité localisée pour l'inclusion scolaire

Intervention du RASED : 1 psychologue et 1 maître E

Intervention de l'infirmier(e) du Collège

1 secrétaire, 4 ATSEM et 3 personnels de cour auxquels s'ajoutent des emplois contractuels et stagiaires.

Les classes sont en général à double niveaux et les compositions varient en fonction des années. L'effectif de l'école tourne généralement autour d'une centaine d'élèves. La cantine propose les repas du midi mais aussi les petits déjeuners le lundi et le jeudi.

Les horaires de l'école sont :

8h00 - 11h30 avec récréation de 9h45 à 10

13h30 - 16h00 avec récréation de 14h30

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF.

1- LA CLASSE

Tous les élèves ont une notification MDPH et tous sont inscrits dans une classe correspondant à leur âge sauf s'ils ont été maintenus à un moment de leur scolarité.

Il font partie intégrante de leur classe et devraient ressentir un sentiment d'appartenance au groupe même s'ils ne passent que peu de temps en classe.

En fonction de leurs possibilités certains élèves vont suivre quelques matières. En général, tous peuvent accéder aux cours de sport, d'art plastiques, de chant musique et poésie même si cela nécessite parfois quelques adaptations. Un emploi du temps est rédigé par la coordo avec l'enseignant(e) et revu plusieurs fois dans l'année si besoin. Plus rarement, certains élèves travailleront plus souvent en classe qu'en regroupement.

Pour permettre aux élèves de passer du temps dans leur classe et éventuellement bénéficier d'un travail adapté en l'absence de la coordonnatrice, celle-ci fournit à l'enseignant(e) un classeur de fiches et activités à réaliser en autonomie (ou presque). Le travail est adapté et suit la programmation du parcours de l'élève. Les enseignants corrigent les fiches de travail (en correction immédiate si possible car la correction différée à peu de sens pour un élève du dispositif). Le travail est ensuite collé dans le cahier de l'élève avec la date du jour.

Un remplaçant doit pouvoir avoir accès à l'emploi du temps de l'élève et à son classeur d'autonomie facilement.

L'élève peut aussi être accompagné d'une AESH, ce qui est noté dans son emploi du temps.

Tous les matins, à 8h00 et l'après-midi à 13h30, les élèves se mettent en rang avec leur enseignant(e) et montent en classe pour faire l'appel. Ils suivent ensuite leur emploi du temps. Après les récréation du matin et de l'après-midi, ils vont soit en classe soit directement en ULIS suivant l'emploi du temps.

A 11h20, ceux qui sont en ULIS remontent en classe pour aller à la cantine avec le groupe. Idem, à 15h50, ils retournent en classe pour noter ou coller les informations éventuelles dans l'agenda et sortir avec leur groupe.

Toutes les communications avec les familles concernant la vie de l'école et la vie de la classe sont transmises par l'enseignant(e) de la classe. Les absences et les billets d'absences sont consignés par l'enseignant.

Le LSU est rempli par l'enseignant et peut être complété par la coordonnatrice si l'enseignant(e) le souhaite.

2 - LE REGROUPEMENT

Une salle est à disposition de la coordonnatrice pour les regroupements des élèves et pour le travail de coordination. La salle est aménagée pour accueillir des enfants en situation de handicap, de 6 à 12 ans, donc avec du matériel et du mobilier adapté. Les fournitures nécessaires au fonctionnement en ULIS sont fournies par la caisse des écoles : stylos, gomme, règles, feutres, crayons à papier, crayons de couleurs, colle ...

Les élèves se déplacent par deux au minimum entre leur classe et la salle de regroupement en suivant leur emploi du temps. Ils circulent avec leur agenda pour que la coordonnatrice puisse éventuellement communiquer avec les parents. Les cartables et les troussees restent en classe.

Au sein de l'ULIS chacun bénéficie d'un projet pédagogique individuel défini après des évaluations et une observation de l'enfant. Parfois aussi suite aux préconisations des partenaires extérieurs.

Les temps de regroupements alternent des moments de travail, des moments de jeu, d'occupations libres, d'activités plastiques, de lecture ou de chant.

De petits groupes en français et mathématiques peuvent être formés si la composition de la classe s'y prête. Quand l'effectif est réduit le travail en individuel est privilégié.

Un projet annuel fédère le groupe pour des temps de travail en commun. Chaque année un projet de sorties avec nuitées est organisé (si cela est financièrement possible).

Un bilan diagnostique est communiqué à l'enfant et aux responsables en début d'année avec les objectifs de travail prévu. Un bilan de fin d'année est rédigé pour voir l'évolution, les acquis et les difficultés qui restent. La coordonnatrice participe également à la rédaction du LSU à la demande des enseignants et du livret inclusif le cas échéant. C'est elle qui remplit les GEVASCO.

La coordonnatrice est l'interface entre les enseignants et les partenaires extérieurs. Elle coordonne le parcours de l'enfant au sein de l'école avec les préconisations et les adaptations nécessaires.

Chaque élève bénéficie d'une Equipe de Suivi de Scolarisation annuelle. Elle est organisée par le directeur et l'enseignant référent. La famille, l'enseignant(e), la coordonnatrice, la psychologue, et les différents partenaires y apportent des éléments pour ajuster la scolarité ou l'orientation des enfants.

Dans le cadre de l'école inclusive, la coordonnatrice d'ULIS peut également apporter soutien ou expertise aux collègues ou parents qui en ont besoin. Créer ou trouver des outils pour adapter l'école aux enfants en difficulté ou différents.

Une partie du volet éducation civique, sensibilisation au handicap, est animé par la coordonnatrice : programmation de films d'animation pour connaître les handicaps (4 décembre), journée de l'autisme (2 avril), participation aux actions contre le harcèlement, mise en place de projets communs à plusieurs classes pour favoriser l'inclusion, co-intervention en classe lors de projets communs ...

3 - LES AESH

Une AESH-co est affectée au dispositif avec les missions suivantes :

- Accompagnement lors des temps de regroupement au sein du dispositif pour participer à la mise en oeuvre d'activités collectives, prendre en charge une partie de l'effectif pendant un temps déterminé ou travailler avec un enfant de manière individuelle.
- Accompagnement dans les classes d'accueil d'un ou plusieurs élèves.
- Accompagnement en dehors des temps d'enseignement : récréations, pause méridienne, accueil du matin, sortie....

Certains élèves bénéficient de l'accompagnement d'une AESH individuelle dont les missions sont sensiblement les mêmes mais à destination d'un seul enfant.

4- LES ORIENTATIONS

Après le CM2 les élèves peuvent être orientés vers:

- L'ULIS collège (TFC) du Collège Bory de Saint-Vincent à Saint-Philippe
- La SEGPA du Collège Joseph Hubert de Saint-Joseph
- L'IME Raphaël Babet de Saint-Joseph

5- LES RÉUNIONS :

La coordonnatrice participe aux :

- Conseils de cycle, conseils des maîtres
- Conseils d'école
- Réunion de rentrée
- Conseils école collège
- Réunions de parents d'élèves (ou rencontres individuelles)
- Equipes de Suivi de Scolarisation